

Gestion et entretien des barrages publics et municipaux

Dossier de la rédaction de H2o
June 2018

Dans le contexte de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations due aux changements climatiques, le gouvernement du Québec prévoit des investissements de 45,7 millions de dollars dans le but de renforcer la sécurité des barrages publics et municipaux. C'est ce qu'a souligné aujourd'hui la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon, en compagnie de la députée de Richmond et adjointe parlementaire du Premier ministre (volet jeunesse), Karine Vallières, lors d'une conférence de presse à proximité du barrage Bombardier, à Saint-Denis-de-Brompton, dans la région de l'Estrie. Ces investissements visent à maintenir le bon fonctionnement des barrages publics et à soutenir financièrement les municipalités pour qu'elles puissent respecter les obligations que leur imposent la Loi sur la sécurité des barrages et le Règlement sur la sécurité des barrages. De ces sommes additionnelles : 32 millions de dollars seront consacrés à l'entretien préventif et correctif des barrages publics ; 13,7 millions de dollars serviront au soutien financier des municipalités qui sont propriétaires d'un barrage à forte contenance.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC) assure l'exploitation de 755 des 1 000 barrages gouvernementaux qui font partie des quelque 6 000 barrages assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages (ouvrages de plus d'un mètre de haut). Les barrages sont conçus et gérés pour répondre à plusieurs objectifs, notamment le contrôle des inondations, la production d'énergie et le maintien d'un niveau d'eau acceptable pour la villégiature, pour la conservation et la mise en valeur de la faune ou pour l'alimentation en eau potable. Ils contribuent ainsi à l'essor économique des régions où ils sont situés. Réalisés à l'automne 2015 et amorcés avec les ressources en place, le plan quinquennal de résorption du déficit d'entretien du parc de barrages publics pourra ainsi se poursuivre et permettre au Ministère d'atteindre ses objectifs d'ici 2023. Les sommes accordées permettront notamment l'embauche de 31 employés de diverses spécialités. Le Plan économique du Québec prévoit aussi soutenir financièrement les municipalités dans la réalisation des études d'évaluation de la sécurité de leur barrage et dans les travaux correctifs qui pourraient en découler. Ce soutien financier se traduira par la mise sur pied du programme d'aide financière pour la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN).

Environnement Québec